

RENTRÉE

scolaire

SEPTEMBRE 2026

Les inscriptions
pour les enfants entrant
à l'école maternelle se déroulent
du 5 janvier au 1^{er} mars 2026

PIÈCES A FOURNIR :

(également consultables sur le site de la Ville)

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Pièce d'identité des responsables légaux
- 1 justificatif de domicile récent à l'adresse de Charenton

A fournir en + pour l'inscription aux activités péri et extrascolaires :

- Carnet de santé avec les pages de vaccinations
- Dernier avis d'imposition

Possibilité d'envoyer les pièces à fournir à l'adresse
enfance@charenton.fr
ou de les déposer au service Enfance - 16, rue de Sully

Les admissions dans les écoles maternelles se font l'année des 3 ans de l'enfant
(pour septembre 2026, sont concernés les enfants nés en 2023)